Suisse Energie pour l'avenir

Votations de septembre 2000 / Informations de l'Office fédéral de l'énergie

Fact Sheet 4

Perspectives de la politique énergétique suisse

Politique actuelle de la Suisse en matière d'énergie

L'énergie joue un rôle essentiel dans notre société et dans notre économie. Au cours des dernières décennies, la consommation finale d'énergie s'est de plus en plus reportée sur le pétrole, au détriment du charbon. En 1998, les produits pétroliers représentaient encore 61 % de la consommation finale en Suisse.

Comme conséquence directe de la crise pétrolière, le Conseil fédéral avait institué en automne 1974 la Commission de la conception globale de l'énergie (CGE). Son but était d'élaborer une politique énergétique tournée vers l'avenir et susceptible de réduire notre dépendance unilatérale envers le pétrole. Les travaux de la CGE aboutirent à une votation. Un projet d'article constitutionnel échoua de peu en 1983, faute de rallier la majorité des cantons.

Les années 80 ont été marquées par le débat consacré à l'énergie nucléaire. En 1990, le peuple suisse a accepté le moratoire sur l'énergie nucléaire ainsi que l'article constitutionnel sur l'énergie.

Energie 2000: un programme d'avenir

S'appuyant sur cette votation, le Conseil fédéral a lancé Energie 2000. Ce programme

qui s'achèvera à fin 2000 poursuit des objectifs clairs. L'un d'eux consiste, dans un premier temps, à stabiliser la consommation d'énergies fossiles et les rejets de CO2 en 2000 à leur niveau de 1990, pour ensuite les réduire. La production d'hydro-électricité devra en outre augmenter de 5 %.

Le programme met l'accent sur les mesures volontaires, sur certaines conditions cadres créées par l'Etat et sur le dialogue pour la résolution des conflits dans le domaine de l'énergie.

En résumé

Le moratoire sur l'énergie nucléaire et l'article énergétique ont été acceptés par le peuple suisse en 1990. A la fin des années 90, la politique énergétique s'est axée sur le débat relatif à la libéralisation du marché de l'électricité. Le 24 septembre 2000, deux projets seront mis en votation: l'«article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement» (redevance en faveur de l'environnement), et l'«article constitutionnel pour l'encouragement des énergies renouvelables» (redevance promotionnelle).

→ Les deux projets du Parlement et du Conseil fédéral sont présentés en détail dans les Fiches Energie n° 1 et 2. Ils forment un ensemble et sont complémentaires.

Les énergies renouvelables en Suisse

Les «énergies renouvelables» sont des sources d'énergie que leur cycle naturel rend pratiquement inépuisables.

Bien que la consommation suisse d'énergies renouvelables augmente, celles-ci ne représentent que 15% de la consommation totale. La force hydraulique en constitue la principale source. Elle assure 60 % de la production d'électricité. D'autres énergies renouvelables sont tirées de la biomasse, du bois, de la géothermie, de l'énergie solaire, de l'énergie ambiante et du vent.

Energie 2000 déploie des effets positifs non négligeables. Sans ce programme, en 1998/1999, on aurait

- rejeté 2 à 3 millions de tonnes de CO2 supplémentaires,
- consommé 4,3 % d'énergie en plus (la quantité économisée correspond à la consommation d'énergie du canton du Tessin),
- payé 470 à 690 millions de francs supplémentaires de coûts externes pour la pollution découlant de la consommation d'énergie.

Cela étant, la consommation d'énergie continue d'augmenter du fait de la croissance économique. Un objectif essentiel d'Energie 2000 – la stabilisation et la réduction de la consommation d'énergies fossiles – n'est donc toujours pas rempli.

Les redevances sur l'énergie peuvent contribuer à atteindre ces objectifs. Aujourd'hui, on est beaucoup plus favorable qu'auparavant à ces prélèvements, même dans les milieux économiques. Le revirement s'explique en partie par les expériences positives réalisées notamment dans les pays scandinaves. D'autre part, on a pris conscience du fait que cet instrument économique, complété par des mesures d'incitation en matière de prix,

est susceptible de consolider la politique énergétique. Le peuple aura l'occasion de se prononcer le 24 septembre prochain.

De nouveaux défis à relever:

1. Libéralisation du marché de l'électricité En raison de l'ouverture des marchés de l'électricité en Europe, le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent ouvrir à son tour le marché suisse. Le projet de loi sur le marché de l'électricité (LME) prévoit la libéralisation du marché suisse en l'espace de 6 ans. Elle introduira la concurrence et fera baisser les prix de l'électricité (voir Fiche Energie n° 10).

Inconvénients de la libéralisation

Certaines centrales hydrauliques auront de la peine à amortir les investissements effectués ces dernières années. Par ailleurs, les investissements dans le maintien et la rénovation des centrales risquent d'être négligés. En outre, la baisse des prix entraînera une nouvelle hausse de la consommation d'électricité. A long terme, les importations de courant de centrales nucléaires ou à charbon étrangères pourraient augmenter. Les deux projets soumis à la votation sont précisément destinés à parer à ces inconvénients.

Les énergies non renouvelables en Suisse

La consommation d'énergie en Suisse a triplé depuis 1960. Elle a progressé de 2,7 % en 1998 par rapport à l'année précédente, et de 1,7 % en 1999. En 1998, les énergies non renouvelables représentaient près de 85 % de la consommation totale. Cette proportion a diminué de 1 % en 1999.

Sans le programme Energie 2000, la consommation d'énergie aurait augmenté de manière encore plus marquée dans les années 90.

Répartition de la consommation finale d'énergie par catégories de consommateurs en 1998

Consommation finale	TJ	%
Transports	277'750	33
Ménages	245'550	29
Arts et métiers, agriculture, services	172'700	20
Industrie	151'100	18

2. L'avenir de l'énergie nucléaire en Suisse

Dans un avenir proche, il est probable que l'on ne construira plus de nouvelles centrales nucléaires en Suisse. Tôt ou tard, le courant produit par les centrales existantes devra être remplacé. Il nous faut donc trouver de nouvelles ressources afin de compenser ces 40 % d'électricité d'origine nucléaire. A cet effet, on aura surtout recours aux énergies renouvelables et aux technologies permettant d'améliorer le rendement énergétique. Lors du débat sur l'énergie, tout le monde s'est accordé a reconnaître qu'il fallait éviter de se rabattre simplement sur les importations bon marché.

Dix Fiches Energie

Une série de 10 «Fiches Energie» traite de tous les aspects de l'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (redevance en faveur de l'environnement) et de l'article constitutionnel pour l'encouragement des énergies renouvelables (redevance promotionnelle)

- Nº 1 Promotion de l'énergie du soleil, du bois et de l'eau
- N° 2 Taxer l'énergie réduire les charges salariales
- N° 3 Dix réponses à des questions souvent posées
- N° 4 Politique actuelle de la Suisse en matière d'énergie
- N° 5 Pour soutenir l'économie et stimuler l'innovation
- N° 6 Pour un environnement sain et un climat intact
- N° 7 Une chance pour les régions
- N° 8 Redevance promotionnelle: des efforts consolidés

E-mail: office@bfe.admin.ch

- N° 9 Bon pour le porte-monnaie, bon pour la qualité de vie
- Nº 10 Libéraliser oui, mais pas sans mesures connexes

Les Fiches Energie (Fact Sheets) se trouvent, avec d'autres documents et informations, sous: www.admin.ch/bfe/zukunft

Adresse utile (information et commande de matériel) Office fédéral de l'énergie, Monbijoustrasse 74, 3003 Berne, section Information: tél. 031 323 22 44, fax: 031 323 25 10.